

Sujet : [INTERNET] Objet : enquête publique « Projet d'achèvement de la Voie de la Soule » / Mon avis sur la sécurité

De : Peio <[REDACTED]>


Date : 22/09/2023 03:54

Pour : "pref-amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr" <pref-amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr>


Monsieur le Commissaire enquêteur,


Je tiens à vous faire part de mon opposition au « projet d'achèvement de la Voie de la Soule » soumis à enquête publique.


Je soulignerai ici plus particulièrement mes grandes inquiétudes sur la sécurité des riverains et des usagers si ce projet se réalisait :


 En ligne droite et avec ses surlargeurs, le projet du Conseil départemental augmenterait la vitesse

au cœur des villages à 70 ou 80 km/h, voire plus ! La dangerosité serait accentuée par la création de 5 carrefours à «STOP», difficilement franchissables. A Viodos, les derniers aménagements réalisés récemment ont accru la vitesse et plusieurs accidents se sont déjà produits.

 Le projet du CD64 envisage de créer des contre-allées et des murs de sécurité. Mais il ne dit rien de l'accès des pompiers ni de celui de leurs engins de lutte contre l'incendie au niveau des habitations ou propriétés concernées.

 A Espès, les habitations riveraines seraient impactées par la construction de 210 mètres de mur anti-bruit sous leurs fenêtres. Les traversées seraient difficiles et particulièrement dangereuses pour les habitants, les agriculteurs et leurs troupeaux, ainsi que pour les parents d'élèves et leurs enfants de l'école située à proximité immédiate du nouvel axe routier, qui devront traverser 2 carrefours.

 L'usage de contre-allées créées pour certains riverains serait contraignant et l'insertion sur la RD11 resterait dangereuse à cause de l'augmentation de la vitesse. De plus, le projet du CD64 ne prévoit pas l'aménagement d'espaces piétonniers et de voies cyclables sécurisés.

 Les risques d'inondation liés aux nouveaux aménagements seraient réels sur Espès compte tenu de la nature de ses sols et des zones humides existantes. De plus, la nappe phréatique affleurante est déjà une source d'inquiétude. Le comblement des fossés et de l'ancienne voie ferrée accentuerait le problème. Les travaux pour y palier ne feraient qu'augmenter le montant annoncé du projet, sans parler du préjudice environnemental.

Un aménagement de la RD 11 actuel permettrait de sécuriser les entrées et sorties des riverains en réduisant la vitesse des véhicules et en aménageant des zones de circulation pour les piétons ou mobilités douces.

Vous souhaitant bonne réception de mon avis,

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de mes respectueuses salutations.